

## Texte de 4<sup>e</sup> de couverture

« **L'**IMPARTIALITÉ et l'objectivité sont des utopies », dit l'un. « Il faut assumer ses engagements », ajoute l'autre. « Reconnaissons la dimension prosélyte de l'acte éducatif », confirme celui-ci. « La neutralité n'est qu'une attitude hypocrite de compromission avec tous les pouvoirs », conclut celui-là.

Pourtant dans l'enseignement, les devoirs de neutralité, d'impartialité et d'objectivité du professeur sont la règle d'or qui organise le refus de toute manipulation partisane. Plus largement, dans la société, l'institution d'un espace public de neutralité est essentielle aux États de droit. La démocratie constitutionnelle n'existe en effet que par l'établissement et la préservation d'un domaine de coexistence pacifique des opinions et des croyances, dans lequel la diversité des points de vue puisse se manifester librement en toute égalité. Ceux qui, d'un bord ou de l'autre, prenant prétexte des imperfections inévitables des institutions humaines, visent à les déconsidérer, au nom d'une conception de la politique limitée aux batailles de pouvoir, aux conflits d'intérêts ou aux luttes de classes, conduisent à la destruction de cet espace de neutralité et à son remplacement par le jeu de rapports de forces.

Mais dans un monde divisé par des différences de cultures et de traditions, miné par des inégalités, déchiré parfois par les mémoires plurielles de l'histoire et les conflits de croyances, menacé par la montée des intolérances et la banalisation de la violence, la neutralité ne peut se concevoir seulement sur le mode de la réserve, de l'abstention ou du retrait. Ce serait confondre neutralité et laisser-faire, impartialité et non intervention, et se contenter de regarder s'installer la déréglementation qui accompagne la loi du plus fort. Le défi, pour les démocraties, réside donc dans la conception et la mise en œuvre d'une *neutralité active*, engagée dans la défense d'un espace de citoyenneté respectueux à la fois des règles du débat démocratique et de la pluralité des appartenances religieuses, politiques, philosophiques et culturelles.

Dans le domaine de l'éducation, cette attitude de neutralité est une attitude complexe, particulièrement difficile à adopter et à mettre en œuvre.